

DELIBERATION N° 2018/222

Autorisant l'attribution d'une subvention à l'association « syndicat des copropriétaires du lotissement Berton »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 juin 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 portant approbation du budget de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018, budget principal,

VU la délibération n° 2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – budget principal,

VU la demande du Président du Syndicat des Copropriétaires du Lotissement BERTON en date du 9 avril 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/39 du 9 mai 2018,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 1^{er} juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est attribué une subvention à :

Association	Objet	Montant
Syndicat des Copropriétaires du lotissement Berton	Amélioration du cadre de vie du quartier	300 000 F
	TOTAL	300 000 F

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer la convention partenariale se rapportant à l'objet.

ARTICLE 3/

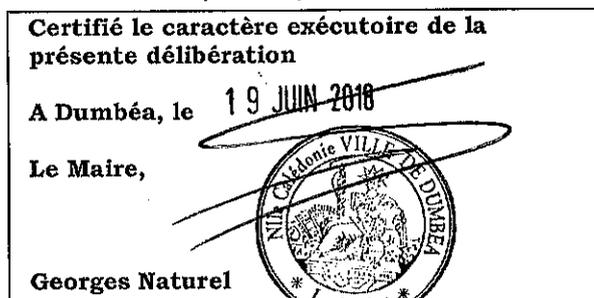
Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, intitulé « autres charges de gestion courante » article 6574 du budget de fonctionnement de la Ville, exercice 2018.

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
INTERESSEE	-	1